



Marylise LEBRANCHU
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la
Décentralisation et de la Fonction publique
80, rue de Lille
BP 10445
75327 PARIS Cedex 07

PARIS, le 6 septembre 2013

Madame la Ministre,

Par un courrier en date du 11 juillet 2013, M. le préfet de Moselle annonçait la fin de l'indemnité de résidence versée aux agents publics exerçant leurs fonctions dans les communes minières du Bassin houiller de Moselle. M. le Préfet de Moselle répondait ainsi à une instruction en date du 17 juin 2013, de Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget et de vous-même, Madame la Ministre de la réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction Publique.

Comme vous le savez, la suppression de cette indemnité a provoqué un vif émoi chez les fonctionnaires mosellans concernés. Ces agents sont confrontés, comme les autres fonctionnaires, au gel du point d'indice pour la 3^{ème} année consécutive, mais aussi à un prix élevé des loyers dans leur secteur géographique.

De plus, cette décision est prise alors que les indemnités des fonctionnaires et agents publics vont prochainement faire l'objet d'une concertation dans le cadre de l'agenda social de la Fonction publique, et sans que notre fédération ait été informée de l'instruction que vous avez donnée au préfet de Moselle.

Nous vous demandons par conséquent de bien vouloir surseoir à votre décision de supprimer l'indemnité de résidence versée aux agents publics exerçant leurs fonctions dans les communes minières du Bassin houiller de Moselle.

Nous sollicitons également que l'existence de cette indemnité soit discutée dans le cadre de l'agenda social de la Fonction Publique, en particulier lors des réunions sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre parfaite considération.



Christian GROLIER,
Secrétaire Général.